

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ D'ENQUÊTE DU
CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

2007 CMQC 58

Québec, ce 26 août 2009

PLAINTE DE :

Monsieur Marc-Antoine Gagné

À L'ÉGARD DE :

Monsieur le juge Claude Pinard

EN PRÉSENCE DE :

L'honorable Sophie Beauchemin, j.c.m.
L'honorable Guy Saulnier, j.c.m.
Me Claude Rochon
M. Cyriaque Sumu
L'honorable Paule Gaumont, j.c.q., présidente

CORRECTION DE LA DÉCISION DU COMITÉ D'ENQUÊTE

[1] Le 19 mars 2008, le présent comité d'enquête décidait de mettre fin à ses travaux et déposait une décision sur la fin de l'enquête.

[2] Il appert que deux erreurs cléricales se sont glissées dans le texte de cette décision.

[3] Au paragraphe 19, il aurait fallu lire 2001 CMQC 26 au lieu de 2001 CMCQ 2006.

[4] La citation reproduite comme étant le paragraphe 18 de la décision 2001 CMCQ 2006 aurait dû être numérotée comme étant le paragraphe 20 de la présente décision.

[5] Ce sont des erreurs cléricales qui n'affectent en rien la substance de la décision mais qui doivent être corrigées.

Pour ces motifs, le Comité:

Ordonne la correction de la décision du 19 mars 2008 en conséquence.

Honorable Sophie Beauchemin, j.c.m.

Honorable Guy Saulnier, j.c.m.

M^c Claude Rochon

M. Cyriaque Sumu

Honorable Paule Gaumond, j.c.q., présidente |